



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 29 février 2024

Résolution de M. Benoît Gaillard du mardi 16 janvier 2024 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente « Accord sur l'électricité : libéralisation par la petite porte et ruine des Services industriels ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du mardi 17 janvier 2023, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard « Accord sur l'électricité : libéralisation par la petite porte et ruine des Services industriels ? » (INT24/006), le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour que le mandat de négociation à adopter par le Conseil fédéral se donne pour objectif de maintenir le modèle suisse de service public dans le marché électrique et de protéger les services industriels en mains publiques d'un démantèlement ou d'une privatisation même progressive ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité réitère ici son opposition de principe à une ouverture complète du marché de l'électricité, ce qui irait à l'encontre de la transition énergétique, représente un risque pour les clients aujourd'hui protégés par les règles fédérales de l'approvisionnement de base et impliquerait probablement de nouveaux coûts supplémentaires importants de gestion et, cas échéant, selon le modèle retenu, de séparation organisationnelle (voir juridique) des activités des Services industriels dans le domaine de l'électricité (entre les prestations en monopole et les prestations de marché en concurrence).

La Municipalité l'a fait savoir au travers de l'Union des villes suisses (UVS) dans le cadre de la consultation qui s'est terminée en février 2024 (annexe). Cette position ferme n'a toutefois pas trouvé de majorité au sein de l'association et n'a été que partiellement prise en compte.

La Municipalité continuera à suivre ce dossier avec attention et ne manquera pas de se prononcer dans le cadre des probables consultations à venir. Elle ne doute pas que



M. Gaillard lui donnera l'occasion de présenter sa position le moment venu, ce qu'elle fera avec plaisir au vu de l'importance de ce thème.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : prise de position dans le cadre de la consultation de l'UVS